

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/025/UAGP

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE -
SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de
mécénat conclue entre la Ville de Marseille, le District Marseille Provence du
Crédit Mutuel Méditerranéen et l'association "Compagnie Après la pluie..." pour
l'organisation d'ateliers autour de la poésie.**

19-33550-DAC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de l'avenant n°3 à la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, le District Marseille Provence du Crédit Mutuel Méditerranéen et l'association « Compagnie Après la Pluie... » pour l'organisation d'ateliers autour de la poésie.

Par délibération n°16/0076/ECSS du 8 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention conclue entre la Ville de Marseille et le District Marseille Provence représentant les caisses locales du Crédit Mutuel Méditerranéen, portant sur une action de mécénat en nature, relative à la poésie avec une journée sur l'illettrisme dans les bibliothèques municipales.

Par délibérations n°17/1446/ECSS du 3 avril 2017 et n°18/0036/ECSS du 12 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 et l'avenant n°2, tous deux portant sur le renouvellement du mécénat en collaboration avec l'association « Compagnie Après la pluie... ».

L'objet de l'avenant n°3 est d'actualiser la convention en précisant le nouveau calendrier de l'association « Compagnie Après la pluie... », association retenue par le Crédit Mutuel pour assurer l'atelier d'écriture et le spectacle en 2019.

En tant que mécène de l'opération, le Crédit Mutuel prendra à sa charge les interventions de l'association « Compagnie après la pluie... » pour un montant de 2 980 Euros correspondant à la mise en place de l'atelier d'écriture et du spectacle musical intitulé « Au cœur de nos rêves » le mercredi 24 avril 2019 dans la salle de conférence de la bibliothèque l'Alcazar.

Les termes de ce mécénat sont définis dans l'avenant n°3, ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°16/0076/ECSS DU 8 FEVRIER 2016
VU LA DELIBERATION N°17/1446/ECSS DU 3 AVRIL 2017
VU LA DELIBERATION N°18/0036/ECSS DU 12 FEVRIER 2018
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°3, ci-annexé, à la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, le District Marseille Provence du Crédit Mutuel Méditerranéen et l'association « Compagnie Après la pluie... », pour l'organisation d'ateliers autour de la poésie.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ledit avenant.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**